



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1122  
15 May 2014

FRENCH  
Original : ENGLISH

---

**1000<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1000 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1122**  
**DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2014 SUR LA**  
**MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA**  
**DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants ont décidé, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par sa Décision n° 995,

Décide de tenir la Réunion de 2014 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 23 et 24 octobre 2014 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2014  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS  
CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET  
ENVIRONNEMENTALE**

Vienne, 23 et 24 octobre 2014

**Jeudi 23 octobre 2014**

9 h 30 – 11 heures Séance d'ouverture : La bonne gouvernance dans le contexte de l'OSCE

Pause-café/thé

11 h 30 – 13 heures Séance I : Que signifie la Déclaration de Dublin de 2012 sur le renforcement de la bonne gouvernance et sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour l'OSCE ? Mise en œuvre et voie à suivre

Pause-déjeuner

14 h 30 – 16 heures Séance II : Examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Enseignements tirés par les structures exécutives et les États participants de l'OSCE

Pause-café/thé

16 h 30 – 18 heures Séance III : Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme – progrès accomplis et perspectives d'avenir

**Vendredi 24 octobre 2014**

9 h 30 – 11 heures Séance IV : Recouvrement des avoirs volés – évaluation du rôle et des contributions de l'OSCE et voie à suivre

Pause-café/thé

11 h 30 – 13 heures Séance V : Coopération dans le domaine de l'eau – réalisations dans l'espace de l'OSCE et perspectives d'avenir

Pause-déjeuner

14 h 30 – 16 heures

Débat d'experts : Une bonne gouvernance partant de la base –  
le rôle de la société civile

16 heures – 16 h 30

Observations finales